



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 31

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 18
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 01
Absents : 0

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, DE LA MATA Clara, FRANCESCHI Jean, Claude, GALINDO Margaux, Marie, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence VALERY Gérard.

Membres représentés : LESCHI Jean, Christophe

Membres absents :

Date de la convocation : 20 avril 2026

Date d'exécution : 29 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

OBJET : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le président rappelle que le dispositif de la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé à l'occasion du vote du budget, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Il rappelle que les virements de crédits ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif ; cette décision est soumise à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat lequel contrôlera en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante.

Ces virements doivent également être transmis au comptable public, de manière à ce qu'il procède au contrôle de la disponibilité des crédits au niveau de chaque chapitre.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote d'une délibération budgétaire modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le président propose au conseil de renouveler le dispositif adopté antérieurement et d'autoriser le maire à procéder, durant l'exercice budgétaire 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section du budget de la commune dans les limites fixées ci-dessous :

| BUDGET PRIMITIF 2026 | Dépenses réelles prévues | Montant des virements autorisés (7,5 % des dépenses réelles) |
|---------------------------|--------------------------|---|
| Section d'investissement | 2 854 952, 86 € | 214 121, 46 € |
| Section de fonctionnement | 3 050 790, 06 € | 228 809, 25 € |

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour et 04 abstentions et décide d'autoriser le maire à procéder, durant l'exercice budgétaire 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section du budget de la commune dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibération n° 2026 – 31 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

| NOM & PRENOMS | POUR | CONTRE | ABST | SIGNATURE | SIGNATURE Titulaire POUVOIR |
|---|------|--------|------|--|--|
| FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à | X | | |  | |
| RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à | X | | |  | |
| BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à | X | | |  | |
| CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à | X | | |  | |
| CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à | X | | |  | |
| DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à | X | | |  | |
| VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à | X | | |  | |
| MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à | X | | |  | |
| LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI | X | | | |  Jean-Claude FRANCESCHI |
| MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à | X | | |  | |
| LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à | X | | |  | |
| PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à | X | | |  | |
| MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à | X | | |  | |
| LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à | X | | |  | |
| GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à | X | | |  | |
| GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à | | | o |  | |
| LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à | | | Y |  | |
| TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à | | | Y |  | |
| SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à | | | Y |  | |

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

